

Barème Honoraires

Tranche de prix net vendeur	Pourcentage d'honoraires
De 10 000 à 100 000	10 % maximum
De 100 001 à 200 000	8 % maximum
De 200 001 à 300 000	7 % maximum
De 300 001 à 550 000	5 % maximum
De 550 001 à 2 000 000	4 % maximum

Les honoraires de recherche et mise en place de locataires sont régis par les dispositions de la **Loi ALUR** ;

A l'Ile de LA REUNION,

-8euros/m² (locataire ET propriétaire) ; correspondant à la recherche du locataire, constitution du dossier du locataire et l'établissement du contrat de bail,

-3euros/m² (locataire ET propriétaire ; correspondant à l'établissement des états des lieux d'entrée ET de sortie.

Les honoraires de gestion s'élèvent à 7 % TTC du loyer quittancé.